

CONSEIL MUNICIPAL DE BOIS LE ROY

Compte rendu de la séance du 28 juin 2011

L'an deux mil onze, le mardi 28 juin à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Bois le Roy, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MOREL, Maire.

Présents : MOREL JP – DANGOUMAJP – AGUEEFF M – MONTELS JP – DESHAYES M – BOBIN G – BLANQUET E – GRIPON P – DAVRAINVILLE S – MARTEAU P -

Absents : PIVOT A. (procuration à MOREL JP)
CAILLERE C – MARAIS M – MONGIS A

Mademoiselle Marianne AGUEEFF est élue secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 19 avril 2011, n'appelant pas de remarques, est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

ORDRE DU JOUR

- Modification Tableau des Adjoint
- Renouvellement demande de subvention
- Recensement 2012
- Dissolution Caisse des Ecoles
- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- Convention Syndicat Gestion Gymnase de St André de l'Eure
- Cession de matériaux
- Projet Classe de découverte
- Questions diverses

1/ MODIFICATION TABLEAU DES ADJOINTS

Le maire informe le conseil municipal qu'il ya lieu, suite au décès de M. ALLAIN Lionel, de revoir le tableau d'affectation des adjoints. Il propose de ne pas pourvoir à son remplacement et de délibérer pour passer de 4 à 3 adjoints et que le 4^{ème} adjoint reprenne les fonctions du 3^{ème} adjoint.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, cette modification.

2/ RENOUELEMENT DEMANDE DE SUBVENTION

Le maire donne lecture du courrier de Madame la préfète nous informant que notre demande de subvention pour la création d'une salle d'activités communales n'avait pas été retenue pour l'année 2011.

Le maire demande aux élus de se prononcer sur le maintien de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le maire à demander le maintien de ce projet pour qu'il bénéficie des subventions croisées Etat/Département.

3/ RECENSEMENT 2012

Le maire donne lecture du courrier reçu du Directeur Régional de l'INSEE.

La commune devra procéder au recensement de la population du 19 janvier 2012 au 18 février 2012.

Le Maire propose de désigner Mlle Marianne AGUEEFF, 2^{ème} adjointe, comme coordinatrice communale de ce recensement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte cette proposition.

4/ DISSOLUTION CAISSE DES ECOLES

Le maire informe le conseil municipal qu'une circulaire interministérielle du 14 février 2002 précise les conditions de mise en œuvre de l'article 23 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel qui a modifié l'article L.212-10 du code de l'éducation. Cet article précise désormais que « lorsque la caisse des écoles n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes pendant trois ans, elle peut être dissoute par délibération du conseil municipal ».

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de procéder à la dissolution de la caisse des écoles de Bois le Roy à compter du 19 avril 2011 et d'approuver le compte de gestion de l'année 2010 présenté par le receveur municipal de la Trésorerie d'Ivry la Bataille.

5/ SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le maire donne lecture du courrier de Madame la préfète concernant le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Les communes de Mousseaux Neuville et de Saint Laurent n'appartenant à aucune Communauté de Communes, doivent obligatoirement être rattachées à l'une d'elles.

Madame la préfète propose de rattacher ces communes à la Communauté de Communes La Porte Normande.

Après en avoir délibéré, les membres, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émettent un avis favorable à ce rattachement.

6/ CONVENTION SYNDICAT GESTION GYMNASSE DE SAINT ANDRE DE L'EURE

Le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un projet de convention du Syndicat de Gestion et Construction du Gymnase demandant une participation forfaitaire de 50€ par élève de Bois le Roy scolarisé au Collège des 7 Epis à Saint André de l'Eure.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorisent le maire à signer cette convention.

7/ CESSION DE MATERIAUX

Des annonces par affichage, par internet et par les Echos des Forêts donnaient la possibilité d'acquérir un lot de tuiles mécaniques sans utilité pour la commune.

La mairie n'a reçu qu'une seule offre d'un artisan pour reprendre le lot de tuiles à 800 €.

La mairie va donc lui céder les tuiles à ce prix.

8/ PROJET CLASSE DE DECOUVERTE

Cette année les CP et les CE1 ont fait la découverte du poney dans un centre équestre à côté de Conches. Les enfants avaient classe le matin et l'après midi était réservé à diverses activités liées aux poneys.

Le fait de se trouver dans un autre environnement que leur famille ont permis aux enfants de trouver une certaine autonomie.

Tout le monde est rentré enchanté, d'autant plus que le temps avait été très clément, permettant de réaliser ces activités de plein air.

Les institutrices qui ont trouvé que cette classe de découverte a été une pleine réussite, souhaitent renouveler cette expérience l'année prochaine. Mais cela signifie qu'une classe ira deux ans de suite.

Ce projet est mis au vote du conseil municipal qui donne son accord à l'unanimité des membres présents ou représentés.

9/ QUESTIONS DIVERSES

JP Morel, pour le compte d'Anny Pivot qui lui a donné procuration, soulève le manque d'entretien des haies et des arbres donnant sur les voies du domaine public et demande ce qui peut être fait pour obliger les habitants à tailler leurs haies.

Monsieur le Maire précise qu'un texte vient de sortir et qu'il va dans un premier temps écrire à tous les propriétaires concernés afin de leur demander de tailler leurs haies ou leurs arbres.

Il en profite également pour rappeler que les habitants des nouvelles constructions doivent faire attention aux préconisations du POS et rappelle par exemple que les thuyas sont interdits dans les nouveaux lotissements.

JP Dangoumau précise que lors de l'assemblée générale de l'OSSUAP (Organisation des Sauveteurs Secouristes d'Urgence et d'Aide à la Population) la ville de Bois Le Roy a été mise à l'honneur avec la remise d'un tableau d'honneur représentant l'emblème de leur association. Leur but est de venir en aide aux victimes de grandes catastrophes.

Des stages ont été donnés dans notre village :

- secourisme (PSC1, SST),
- défibrillateur,
- extincteur.

Ces stages seront reconduits prochainement en fonction des demandes.

G Bobin demande ce qu'il en est de l'Eglise et des travaux prévus. Monsieur le Maire précise qu'une réunion a eu lieu avec l'architecte, les représentants du conseil général de l'Eure et de l'association du patrimoine, lui-même et M. AGUEEFF. Cette réunion avait pour but de faire prendre conscience de l'urgence des travaux aux représentants du Conseil Général de l'Eure, gardien du budget et des subventions. Ceux-ci, après plusieurs discussions ont finalement admis, au vu de l'état de l'Eglise, que les travaux étaient urgents mais qu'ils pourraient passer le dossier de demande de subvention uniquement en Octobre 2011.

Dans le cas d'une réponse positive, les travaux seront pris en charge à 40 % pour une tranche à 150.000 € alors que la 1^{ère} tranche des travaux, telle que chiffrée par notre architecte, s'élève déjà à 184.000 € et ne concerne que la greffe des piliers et la refonte de la toiture. Ces travaux devront donc être budgétés sur 2012.

M. Deshayes demande s'il est possible de prévoir un aménagement de sécurité aux entrées du village et plus particulièrement sur l'axe Bois le Roy / St Laurent.

Monsieur le Maire précise que des aménagements sont déjà étudiés à l'intérieur du village sur la RD 59 avec une circulation en chicanes mais que les commissions Sécurité et Voirie verront ce qu'il peut être fait en la matière et qu'un courrier sera envoyé vers le Conseil Général.

S. Davrainville demande si une règle de stationnement peut être mise en place pour le stationnement devant la boulangerie.

Monsieur le Maire rappelle qu'un parking nouvellement aménagé existe à côté des nouveaux commerçants et que les personnes pouvaient l'utiliser puis se rendre à la boulangerie à pieds. D'autres idées peuvent faire l'objet d'une discussion lors des réunions de travail.

S. Davrainville demande également quelle règle appliquer en cas de litiges avec le voisinage.

Dans un premier temps, il faut écrire de façon amicale à son voisin pour régler l'éventuel problème à l'amiable. Puis si pas de résultat, envoyer un courrier recommandé AR, puis dépôt de plainte à la gendarmerie.

E. Blanquet précise que la remise des dictionnaires aux enfants du CM2 s'est bien déroulée.

Elle rappelle également que les 3 & 4 septembre aura lieu la fête du village avec réunions des associations. Le 17 décembre aura lieu le spectacle de Noël.

JP Montels précise que le concours des jardins fleuris est en cours et que 34 jardins ont été retenus. Il rappelle également que le concours du secteur Ville Fleurie est actuellement en cours et que la visite a duré plus de 45 minutes.

Il précise que le projet de la Mare de Boiteau suit son cours et fait l'objet d'une étude par le Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton.

P Gripon précise que le Journal les Echos des Forêts se termine et qu'il sera distribué en fin de semaine.

Il précise également que suite à la demande de l'école pour l'obtention de PC informatiques, une demande a été faite à l'école pour que les différents besoins soient exprimés clairement.

IL informe que sur le Forum apparaissent des demandes de formation pour le défibrillateur et les cours de secourisme ou d'extincteur.

JP Morel remercie les participants à l'organisation de la Fête de la Peinture (7^{ème} édition)

Il précise que du bois commence à être stocké et sera vendu par 3 stères aux habitants de la commune. Le total devrait représenter 250 stères environ.

Il précise que la coiffure a ouvert ses portes et que la clientèle ne manque pas. Les travaux pour le local de l'infirmière sont terminés, de même que ceux du petit bâtiment. L'aménagement paysager est bien avancé, une table de camping, des bancs et des poubelles seront installés pour que les jeunes ou moins jeunes puissent se réunir au cœur du village.

La séance est levée à 22 heures 25.